



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ IRABOND BC 50 HARDENER

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit IRABOND BC 50 HARDENER

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Durcisseur.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44 (0)1235 239670

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers environnementaux Aquatic Chronic 2 - H411

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

IRABOND BC 50 HARDENER

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

POLYETHYLENEPOLYAMINES, 3,6,9,12-TÉTRAAZATÉTRADÉCANÉ-1,14-DIAMINE

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

POLYETHYLENEPOLYAMINES	10-30%
Numéro CAS: —	
Facteur M (aiguë) = 1	
Facteur M (chronique) = 1	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

IRABOND BC 50 HARDENER

Précautions individuelles Fournir un système adéquat de ventilation. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Les récipients contenant le produit déversé doivent être étiquetés correctement en indiquant les contenus appropriés et les pictogrammes de danger.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser dans les espaces clos en l'absence d'une ventilation convenable et /ou sans protection respiratoire. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient Aucune limite d'exposition connue pour l' (les) ingrédient (s).

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables.

IRABOND BC 50 HARDENER

Protection des yeux/du visage	Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques ou écran facial. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Protection des mains	Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Autre protection de la peau et du corps	En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.
Mesures d'hygiène	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.
Protection des voies respiratoires	En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvrant le visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Ammoniac.
pH	pH (solution concentrée): alcaline @ 20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C @
Point d'éclair	>100°C
Tension de vapeur	15mmHg @ °C
Densité relative	1.03 @ 20 °C
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	>150°C

IRABOND BC 50 HARDENER

Viscosité 51-100 mPa s @ 20°C

Autres renseignements Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Acides. Agents comburants forts.

Stabilité chimique Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.

Risques de réactions dangereuses Pas disponible.

Conditions à éviter Conserver au-dessus du point de congélation du produit chimique.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec les matières suivantes: Acides. Agents comburants.

Produits de décomposition dangereux Un feu ou une haute température créé : Gaz nitreux (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

ETA par voie orale (mg/kg) 3 333,33

Toxicité aiguë - par contact cutané

ETA par voie cutanée (mg/kg) 7 333,33

Renseignement généraux Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves aux yeux et aux tissus.

Contact cutané Provoque des brûlures. Corrosif. Le contact prolongé peut provoquer des lésions graves aux tissus. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les individus sensibles.

Contact oculaire Ce produit est très corrosif. Provoque de graves brûlures. Il est impératif d'administrer les premiers soins immédiatement.

Voie d'exposition Inhalation Ingestion. Absorption par la peau

12. Données écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement.

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre.

Autres effets nocifs

IRABOND BC 50 HARDENER

Autres effets néfastes Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.

Méthodes d'élimination Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

Catégorie de déchets 08 04 99

14. Informations relatives au transport

Général Aucune autre information connue.

Numéro ONU

Numéro ONU (TMD) 1760

Numéro ONU (IMDG) 1760

Numéro ONU (ICAO) 1760

Numéro ONU (DOT) 1760

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TMD) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POLYETHYLENEPOLYAMINES (NOS), PENTAETHYLENEHEXAMINE)

Désignation officielle de transport (IMDG) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POLYETHYLENEPOLYAMINES (NOS), PENTAETHYLENEHEXAMINE)

Désignation officielle de transport (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POLYETHYLENEPOLYAMINES (NOS), PENTAETHYLENEHEXAMINE)

Désignation officielle de transport (DOT) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POLYETHYLENEPOLYAMINES (NOS), PENTAETHYLENEHEXAMINE)

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du TMD 8

Étiquette du TMD 8

Classe de l'IMDG 8

Classe/division de l'ICAO 8

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage du TMD III

Groupe d'emballage de l'IMDG III

Groupe d'emballage de l'ICAO III

IRABOND BC 50 HARDENER

Groupe d'emballage du DOT III

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-B

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucune information n'est requise.

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

Date de la révision 2018-04-04

Révision 5

Date d'entrée en vigueur 2016-04-29

Numéro de la FDS 20662

Mentions de danger intégrales H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.